

## MÉMO – le 10 juillet 2020

DESTINAIRES : les prêtres du Diocèse de Sault Ste-Marie  
EXPÉDITEUR : Jean-Paul Jolicoeur, administrateur diocésain

### *Objet: Rappels – protocoles reliés à la COVID-19*

Merci pour le travail et les efforts que vous investissez dans le but d'aider les fidèles à célébrer la Sainte Eucharistie. Il est important de nous rappeler que nous sommes encore en pleine pandémie et que notre principale préoccupation doit être la vie et la santé de toute la communauté. Je souhaite vous rappeler les points suivants.

- Tous les paroissiens âgés de cinq ans et plus sont tenus de porter un masque médical ou non-médical, dès leur entrée dans l'église et jusqu'au moment de leur départ. Nous les encourageons à apporter leurs propres masques. Nous portons le masque pour protéger les personnes que nous rencontrons.
- Le *Centre pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC)* du Canada ne recommande pas d'utiliser une visière au lieu d'un masque. Compte tenu de cette recommandation, nous optons en faveur de la prudence et demandons à toutes les personnes de porter un masque.
- **Les prêtres doivent porter un masque**, sauf lorsqu'ils sont dans le sanctuaire. Le port du masque est obligatoire lors de la distribution de la communion. Si, pour des raisons de santé, vous ne pouvez pas porter de masque, veuillez contacter Jean-Paul Jolicoeur, administrateur diocésain.
- Les personnes considérées comme étant vulnérables ainsi que celles qui prennent soin de personnes vulnérables ne doivent pas assister à la messe.
- Jusqu'à nouvel ordre, les catholiques qui se sentent vulnérables sont dispensés de leur obligation d'assister à la messe du dimanche.
- Nous recommandons fortement à tous les prêtres actifs de se présenter à l'un des centres d'évaluation afin de subir un test de dépistage de la COVID-19.
- Actuellement, les agents de pastorale laïcs ne sont pas autorisés à apporter la communion à domicile ni aux établissements de soins de santé. Seuls les membres de la famille peuvent le faire. Toutes les demandes doivent être transmises aux curés.

C'est en travaillant ensemble que nous parviendrons à éviter la propagation du virus dans nos communautés et, par conséquent, à garder nos églises ouvertes.

L'équipe diocésaine de la COVID-19